



Dans ce numéro :

Promouvoir la bienveillance 1

Développer les droits et libertés 1

Evaluation HAS 2

Après-midi musicale 2

Numéro 3

JUILLET 2024

Promouvoir la bienveillance



L'utilisation du concept de bienveillance est née au milieu des années 1990. Elle fait désormais partie intégrante des réflexions sur les soins et les pratiques à l'hôpital et en institution. La bienveillance n'est pas le miroir inverse de la maltraitance. Il s'agit d'une démarche à la fois collective et individuelle, partagée par l'établissement et les professionnels. Elle repose sur une remise en question constante des pratiques et de l'organisation.

Qu'est-ce que la bienveillance ?

Pour la Haute Autorité de Santé (HAS) : « la bienveillance est une démarche globale de prise en charge du patient ou de l'utilisateur et d'accueil de l'entourage visant à **promouvoir le respect de leurs droits et libertés, leur écoute et la prise en compte de leurs besoins**, tout en prévenant la maltraitance ».



5 principes ont été définis par la HAS pour promouvoir la bienveillance :



L'EPA La Fontouna travaille depuis de nombreuses années sur ce concept et sur sa mise en œuvre : formation du personnel, création d'un comité éthique et bienveillance, création d'un kiosque bienveillance...

Pour continuer sur ce thème, nous mettons en place une évaluation des pratiques sur les mois de juillet-août : questionnaire d'autoévaluation pour le personnel et cartographie des situations à risque de maltraitance. L'analyse de ces résultats permettra de compléter et d'enrichir le plan d'actions déjà en place.

Développer les droits et libertés



En lien direct avec le thème de la bienveillance, l'établissement va commencer à déployer au mois d'août un référentiel des droits et libertés avec l'aide de Monsieur Gérard BRAMI, Docteur en droit et Directeur d'hôpital honoraire.

Les plus de 30 droits et libertés répertoriés dans ce référentiel vont faire progressivement l'objet d'une information auprès des personnels, résidents et familles pour mise en œuvre au sein de La Fontouna. Vous pourrez aussi consulter prochainement ce référentiel sur notre site internet.

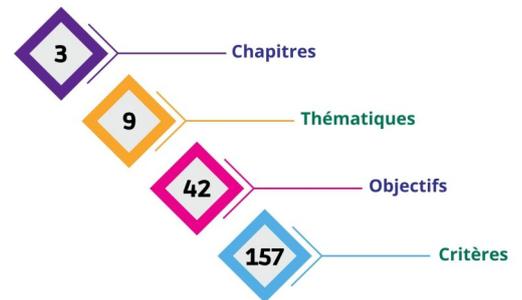


Evaluation HAS

Comme annoncée dans le précédent numéro, l'auto-évaluation de l'établissement aura lieu les 6, 7 et 8 août dans les conditions identiques à l'évaluation proprement dite de la HAS qui se déroulera les 28 et 29 octobre prochains. Personnels, résidents, gouvernance et membres du CVS seront mobilisés. L'occasion de faire le point tous ensemble sur les points forts et les points à améliorer pour l'établissement.

Les résultats de cette auto-évaluation seront présentés dans le numéro d'août. Rappelons qu'il s'agit là d'un enjeu important puisque cette évaluation conditionne l'autorisation de l'établissement.

Le **Référentiel d'évaluation** en quelques chiffres :



PROCHAINS EVENEMENTS :

- Auto-évaluation les 6, 7 et 8 août
- Restitution de l'auto-évaluation et groupe de travail sur le plan d'actions le 12 août
- Déploiement du référentiel sur les droits et libertés à partir d'août

Après-midi musicale

Le 12 juillet, un beau moment de divertissement a été offert par le fils d'une résidente. Un grand nombre de résidents a pu bénéficier du talent de TED que nous remercions vivement pour sa prestation qui a été unanimement appréciée.



Retrouvez-nous
sur le web !
lafontouna.fr